



N° 2931 .....SGRH/DRHAS/SG

**DECISION****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE  
ET VETERINAIRE HASSAN II**

(/u le Dahir N°1.58.008 du 04 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;  
(/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;  
(/u le Décret N°2.25.446 en date du 22 Mai 2025 portant nomination du Monsieur **Abdelaziz EL HRAIKI** Directeur de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II ;  
(/u la circulaire N° 07.2013 du 29 avril 2013 relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;  
(/u l'arrêté de l'organigramme de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en date du 09 décembre 2010 ;  
(/u les nécessités de service ;

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** : D'ouvrir les candidatures en interne et en externe, au poste de Secrétaire Général au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

**ARTICLE DEUX** : Sont éligibles au poste du Secrétaire Général, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- Être de nationalité marocaine ;
- Avoir un Diplôme d'au moins Bac+5 ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines de la gestion administrative et financière ;
- Justifier d'une ancienneté professionnelle d'au moins dix (10) ans ;
- Avoir exercé des fonctions de responsabilité, au moins de Chef de Division ou équivalent, pendant une durée cumulée d'au moins cinq (5) ans.

**ARTICLE TROIS** : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature
- Un curriculum vitae, précisant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Un plan d'action avec la méthodologie proposée pour la gestion et le développement du poste en question, ainsi que l'amélioration de ses performances ;
- Une autorisation signée par l'Administration pour les candidats fonctionnaires.



**ARTICLE QUATRE** : Les qualifications et les compétences requises pour occuper le dit poste ainsi que les missions attribuées, sont précisées dans la fiche de poste jointe à la présente décision et à télécharger sur le site de l'IAV Hassan II : [www.iav.ac.ma](http://www.iav.ac.ma) et sur celui de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**ARTICLE CINQ** : Les dossiers de candidature doivent être déposés, contre accusé de réception, au bureau d'ordre de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, sis Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, au plus tard le **23 Octobre 2026 à 16h00.**

Pr. Abdelaziz EL HRAIKI  
  
③  
Directeur de l'Institut Agronomique  
et Vétérinaire Hassan II

- 6 OCT 2026